



VENTE D'UN LOT DE COPROPRIETE **Liste des pièces à fournir à votre notaire**

- Fiche d'état civil à télécharger sur le site internet
- Titre de propriété
- Règlement de copropriété - Etat descriptif de division et tous ses modificatifs
- Les trois derniers procès-verbaux des assemblées générales des copropriétaires
- Le nom et les coordonnées du Syndic
- Le dernier appel des charges de copropriété
- Diagnostics techniques immobiliers (se rapprocher d'un diagnostiqueur professionnel) :
 - Certificat de superficie
 - Plomb (si le permis de construire du bien est antérieur au 01/01/1949)
 - Amiante (si le permis de construire du bien est antérieur au 01/07/1997)
 - Termites (si le bien est situé dans un secteur visé par un arrêté préfectoral)
 - Diagnostic de performance énergétique
 - Gaz (si le bien a une installation de plus de quinze ans)
 - Electricité (si le bien a une installation de plus de quinze ans)
 - Etat des Risques et de Pollutions
 - Assainissement

(Vérifier auprès de votre diagnostiqueur si votre bien n'est pas situé dans une commune où un contrôle du raccordement est obligatoire)
- Dernier avis de taxe foncière
- Renseignements relatifs à la construction :
 - Avez-vous effectué des travaux (exemple : installation d'une véranda, fermeture du garage...) ?Si oui ces travaux ont-ils fait l'objet d'une autorisation par l'assemblée générale des copropriétaires et/ou administrative ?

(nous adresser la copie du procès-verbal d'assemblée générale des copropriétaires et éventuellement la copie de l'autorisation administrative)

 - Certains équipements de votre maison sont-ils encore sous garantie (chaudière, climatisation, électroménagers éventuellement inclus dans la vente, etc...?)
- Votre bien est-il équipé d'un détecteur de fumée ?
- Le bien immobilier constitue-t-il votre résidence principale ? Si oui, depuis quand ?
Si non, est-il ou a-t'il été loué ?
(si oui, fournir le contrat de location, la lettre de congé du locataire ou la lettre donnant congé au locataire).